



Edité le : 16/03/2026

Rapport d'analyse

Page 1 / 3

MAIRIE DE AUBORD

PLACE DE LA MAIRIE
30620 AUBORD

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE26-30095	Analyse demandée par :	ARS DD DU GARD
Identification échantillon :	LSE2603-9624-2	N° Prélèvement :	00194415
N° Analyse :	00196165		
Nature :	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	STATION DES ECOLES	Code PSV :	0000001550
Localisation exacte :	ROBINET DEPART DISTRIBUTION		
Dept et commune :	30 AUBORD		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,7557149000	Y :	4,3133319000
UGE :	0013 - AUBORD		
Type d'eau :	T1 - ESO A TURB <2 SORTIE PRODUCTION		
Type de visite :	AUPFAS	Type Analyse :	PFAS
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE AUBORD	Motif du prélèvement :	S1
	MAIRIE D'AUBORD		
	30620 AUBORD		
Nom de l'installation :	STATION DES ECOLES	Type :	TTP
Prélèvement :	Prélevé le 09/03/2026 à 08h46	Code :	001280
	Réception au laboratoire le 10/03/2026 à 00h58		
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BUCHET Caroll - LSEHL		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 12/03/2026 à 04h07

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain Température de l'eau	15.6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25	#

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
pH sur le terrain	7.6	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0			6.5	9
PFCA: acides perfluorocarboxyliques et dérivés									
Acide perfluorodécanoïque (PFDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro n-heptanoïque (PFHpA)	0.007	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro n-nonanoïque (PFNA)	0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro n-octanoïque (PFOA) (lineaire+ ramifiés)	0.008	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorooctane sulfonique (PFOS) (lineaire+ ramifiés)	0.039	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorodécane sulfonique (PFDS)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA,PFUnDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorobutane sulfonique (PFBS)	0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluoro n-butanoïque (PFBA)	0.006	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluoro n-hexanoïque (PFHxA)	0.028	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS) (lineaire+ ramifiés)	0.026	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro tridecanoïque (PFTrDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro tridecane sulfonique (PFTrDS)	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.005				#
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS,PFPeS)	0.003	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluoro n-pentanoïque (PFPA,PFPeA)	0.016	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorododécanoïque (PFDoDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Somme des 20 PFAS selon la Dir.Eur..	0.140	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.029		0.10		#
Somme des 4 PFAS (PFOA,PFOS,PFHxS,PFNA) selon HCSP	0.075	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.004				#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques
N.M. = Non Mesuré
30PFAS@ ANALYSE 20 PFAS + pH ET TEMPERATURE TERRAIN (ARS30-2026)

Edité le : 16/03/2026

Identification échantillon : LSE2603-9624-2

Destinataire : MAIRIE DE AUBORD

Eau respectant les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :

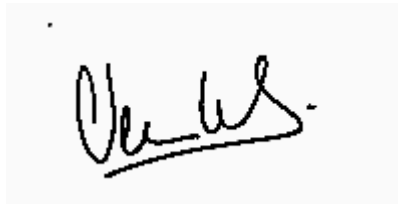
- Somme des 20 PFAS selon la Dir.Eur..

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Isabelle VECCHIOLI
Responsable de Laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Vecchioli', is written over a light gray rectangular background.